

<b>Zeitschrift:</b>	Sinfonia : officielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres
<b>Herausgeber:</b>	Eidgenössischer Orchesterverband
<b>Band:</b>	33 (1972)
<b>Heft:</b>	3-4
<b>Rubrik:</b>	Bericht der Musikkommission für das Jahr 1971 = Rapport de la commission de musique sur l'exercice 1971

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

des parties isolées. Au lieu de joindre des copies établies par des moyens électrostatiques rapides, les orchestres feraient mieux d'activer sérieusement les recherches de parties disparues. Elles se trouvent la plupart du temps chez tel ou tel membre de l'orchestre. Je me vois obligé d'attirer ici l'attention sur le fait que la bibliothèque ne saurait accepter des xérocopies pour remplacer des parties perdues.

Dans le dernier numéro de la «Sinfonia», j'ai déjà fait rapport sur les campagnes décidées et introduites durant l'exercice écoulée. Il s'agit des «Instructions sur la manière de traiter les cahiers de musique» et des «Directives pour les destinataires de matériel d'orchestre de la bibliothèque centrale». On ne pourra constater qu'en 1972 si les effets qu'on s'en promettait se seront produits. En 1971, le «Supplément général 1963—1971», si souvent annoncé, put enfin être achevé.

Pour terminer, je tiens à remercier toutes les sections et tous les mélomanes qui joignent à leurs envois de retour, en guise de cadeau à la bibliothèque centrale, des parties achetées ou transposées. Je suis particulièrement reconnaissant aux sections qui renvoient les œuvres au complet et dans un état impeccable. Cela facilite non seulement mon travail mais augmente encore la durée de vie du matériel d'orchestre.

Biglen, le 29 février 1972

Le bibliothécaire central: A. Brunold

### *Bericht der Musikkommission für das Jahr 1971*

Die Musikkommission nahm am 1. Mai in Horgen an der üblichen Sitzung des Zentralvorstandes vor der Delegiertenversammlung teil. Für die Beratung ihrer eigenen Probleme wurde ihr dann eine besondere Sitzung zugestanden, die am 3. Juli in Olten stattfand. Gegenstände ihrer Beratungen und Bemühungen waren die Anschaffung von Musikalien für die Zentralbibliothek, der Gesamtnachtrag 1963—1971 zum Katalog der Zentralbibliothek, der Katalog der für die Ausleihe unter Sektionen zur Verfügung stehenden Werke, die Vorbereitung der Präsidentenkonferenzen im Oktober/November 1971, das Problem der Pflege zeitgenössischer Musik durch die Liebhaberorchester, die Arbeiten des Schweizer Musikrates, die Resolution des Schweizerischen Komitees zur Förderung der Schulmusik, die Zusammenarbeit zwischen dem Eidgenössischen Orchesterverband und dem Schweizerischen Tonkünstlerverein sowie das Radiomusizieren der Liebhaberorchester.

Die Musikkommission stellte mit Genugtuung fest, daß für Liebhaberorchester geeignete zeitgenössische Orchestermusik zur Genüge existiert, bedauert aber, daß diese Werke meistens sehr schwer zugänglich sind und von den Verlegern in der Regel nur leihweise für kurze Zeit zur Verfügung gestellt werden, womit gerade Liebhaberorchestern nicht gedient ist. Mit großem

Bedauern nahmen ihre Mitglieder im Herbst davon Kenntnis, daß die Präsidentenkonferenzen mangels Interesses seitens der Sektionen unterdrückt werden mußten, was nicht gerade ermunternd wirkte, um nicht mehr zu sagen. Im übrigen sind verschiedene von der Musikkommission aufgegriffene Probleme nicht von heute auf morgen zu lösen, sondern brauchen ihre Zeit zum Reifen.

Bremgarten bei Bern, 29. Februar 1972

Der Präsident der Musikkommission: *Dr. Ed. M. Fallet-Castelberg*

### *Rapport de la commission de musique sur l'exercice 1971*

A Horgen, la commission de musique assista, le premier mai, à la réunion que le comité central tint par tradition le jour avant l'assemblée des délégués. Pour délibérer sur ses propres problèmes, elle fut autorisée à se réunir en une séance particulière qui eut lieu à Olten le 3 juillet. Les objets sur lesquels elle délibéra et auxquels elle voua sa sollicitude furent l'acquisition d'oeuvres pour la bibliothèque centrale, le supplément général 1963—1971 au catalogue de la bibliothèque centrale, le catalogue des oeuvres disponibles pour la location entre sections, la préparation des réunions présidentielles d'octobre/novembre 1971, le problème de l'exécution de musique contemporaine par les orchestres d'amateurs, les travaux du Conseil suisse de la musique, les résolutions du Comité suisse pour le renouveau de la musique à l'école, la coopération entre la Société fédérale des orchestres et l'Association des musiciens suisses ainsi que l'admission des orchestres d'amateurs à la radio.

La commission de musique constata avec satisfaction qu'il existait suffisamment d'oeuvres orchestrales contemporaines appropriées pour des orchestres d'amateurs. Elle regrette cependant que la plupart de ces oeuvres soient difficiles à obtenir et ne soient mises à disposition par les éditeurs qu'en location et pour peu de temps ce qui ne rend pas précisément service à des orchestres d'amateurs. Ses membres regrettèrent grandement que les réunions présidentielles durent être supprimées pour cause de manque d'intérêt de la part des sections ce qui n'eut pas un effet bien encourageant, pour ne pas dire davantage. Au demeurant, plusieurs des problèmes attaqués par la commission de musique ne sauraient être résolus du jour au lendemain mais exigent leur temps pour mûrir.

Bremgarten près Berne, le 29 février 1972

Le président de la commission de musique: *Edouard-M. Fallet-Castelberg*